

	<p>Ville de Saint-Loubès (Gironde)</p> <p>Séance du Conseil Municipal du mercredi 26 septembre 2012 18h00</p>	<p>Compte-rendu</p> <p><i>Articles L2121-25 et R2121-11 du</i> <i>Code général des collectivités</i> <i>territoriales</i></p>
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :29

DATE DE LA CONVOCATION : 19/09/2012

En exercice :29

DATE D'AFFICHAGE : 19/06/2012

L'an deux mil douze et le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT-LOUBÈS, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BAUDET Jean Michel BERTHELIER Jean-Michel BONNAMY Monique DUVERNE Bernard GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise	HAUTEFAYE Colette LAMBERT Sylvie LIGNAC Bernadette MAUGET Denis OLIVER Joëlle QUILOCO Chantal REY Gérard RODRIGUEZ André
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à DURAND Pierre BOVA Marie à GONZALEZ José DURAND Agnès à MAUGET Denis MASSONNEAU Bernard à BARIANT Pierre RUNDSTADLER Marianna à DUVERNE Bernard SEVERIN Marie-France à REY Gérard STURNY Lilian à GOUILLAUD Françoise	
Excusés	BERGAMO Florence BONNEAU-CASTET Jean-François KNIBBS Paula ROUX Serge RUBIO Marie-Christine	
Secrétaire de séance	LIGNAC Bernadette	

§§§

Le Maire ouvre la séance à 18h00. Il désigne un secrétaire de séance, puis demande si le procès-verbal du précédent conseil appelle des observations de la part des conseillers.

Il est procédé au vote. Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2012 est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour.

I - FINANCES

- **D2012-09-01 DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNAL**

Le Budget principal 2012 de la commune a été voté le 29 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble de ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après, faisant l'objet du projet de la délibération.

Désignation	Objet	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT					
D-6135-61 : Locations mobilières	véhicule portage de repas	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	Ajustement d'équilibre	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)		10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement		10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66112-01 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	Provision sur partie des intérêts de l'emprunt en 2012	0,00 €	24 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		0,00 €	24 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7478-01 : Autres organismes	Ajustement subvention fonctionnement CAF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 500,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations		0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT		20 000,00 €	30 500,00 €	0,00 €	10 500,00 €
 INVESTISSEMENT					
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	Ajustement d'équilibre	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)		12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement		0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
R-1328-01 : Autres	Subvention CAF pour Accueil périscolaire La Fontaine	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 543,00 €
R-1336-01 : Participations pour voirie et réseaux	Remboursement raccordements électriques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 500,00 €
R-1341-01 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	Non éligible	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement reçues		0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	36 043,00 €
R-16818-01 : Autres prêteurs	Prêt à taux 0 CAF pour Accueil périscolaire La Fontaine	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 543,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 543,00 €
D-2113-15-020 : BATIMENTS DIVERS		0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-22-411 : COMPLEXE SPORTIF ET AUTRES		2 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-11-816 : VOIRIE	Remboursement raccordements électriques et suppl. Honoraires	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		2 100,00 €	22 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-11-822 : VOIRIE		0,00 €	2 586,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		0,00 €	2 586,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT		14 100,00 €	24 686,00 €	45 000,00 €	55 586,00 €
Total Général		21 086,00 €		21 086,00 €	

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
La délibération relative à la délibération modificative n°3 du budget communal est adoptée à l'unanimité.

• **D2012-09-02 DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET CENTRE CULTUREL**

Le Budget Centre culturel 2012 été voté le 29 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble des ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après, faisant l'objet du projet de la délibération.

Désignation	Objet	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT					
D-60421-33 : cachets spectacles	Spectacles en co-realisation	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement		0,00 €	7 250,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		0,00 €	7 250,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	Echéance avancée sur emprunt	0,00 €	390,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66112-01 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	Echéance avancée sur emprunt	0,00 €	860,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		0,00 €	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7062-33 : Redevances et droits des services à caractère culturel	Spectacles en co-realisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 500,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT		0,00 €	23 500,00 €	0,00 €	23 500,00 €
INVESTISSEMENT					
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 250,00 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la délibération modificative n°3 du budget centre culturel est adoptée par 22 voix pour et 2 abstentions (MAUGET Denis).

• **D2012-09-03 CONVENTION CAISSE D'ÉPARGNE**

La Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes propose d'adhérer au service Internet Secteur Public (DEISP) qui permettra d'avoir une vision globale et détaillée des encours de dettes souscrits auprès de la banque. (note explicative jointe)

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la Convention Caisse d'Epargne est adoptée à l'unanimité.

• **D2012-09-04 CONVENTION LOGEVIE – RÉSIDENCE LACERDA**

Dans le cadre du programme de réalisation de 47 logements sociaux rue Saint Aignan (résidence Lacerda), la commune octroie une subvention de 1000€ par logement. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention correspondante (pièce jointe).

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la Convention Logevie – résidence Lacerda est adoptée à

l'unanimité.

- **D2012-09-05 CONVENTION BILLETTERIE**

Dans le cadre de la programmation culturelle des spectacles sont organisés directement par les producteurs.

A cette occasion, le producteur délègue au service culturel la gestion de la billetterie, chaque billet est majoré de 2€ qui sont conservés par la commune en contrepartie du service rendu.

Les spectacles suivants sont concernés :

- Jouvence : 29/09/2012
- La Soupière : 02/11/2012
- Impair et père : 21/12/2012

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
La délibération relative à la Convention billetterie est adoptée à l'unanimité.

- **D2012-09-06 TAXE MUNICIPALE SUR L'ÉLECTRICITÉ**

Par délibération du 2 novembre 2011, le conseil municipal avait fixé le coefficient multiplicateur de la taxe sur l'électricité à 8. Il convient de l'actualiser selon la formule suivante :

$$\text{Coefficient 8} \times \frac{\text{indice moyen des prix à la consommation (ipc) hors tabac en 2011 (122,22)}}{\text{indice moyen des prix à la consommation (ipc) hors tabac en 2009 (118,04)}}$$

Soit 8,28 pour application au 1er janvier 2013.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
La délibération relative à la Taxe municipale sur l'électricité est adoptée à l'unanimité.

II - MARCHÉS PUBLICS

- **D2012-09-07 MARCHÉ 2012MAPA17 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL MULTIFONCTION D'IMPRESSION**

La société MAKESOFT (33 450 Saint-Loubès), qui fournit actuellement à Saint-Loubès ses consommables informatiques dans le cadre du marché public n°2011MAPA16, propose de mettre à disposition à la commune à titre gracieux des matériels d'impression multifonction neufs (impression / photocopie / scan) de la marque HP, afin de remplacer les imprimantes actuellement utilisées.

Les conditions de cette mise à disposition sont prévues dans une convention. Cette mise à disposition est consentie jusqu'à échéance du marché public n°2011MAPA16.

Lieu	A3	Détail A3	A4	Détail A4	Jet d'Encre	Détail Jet d'Encre
Crèche			1			
Ecole H.Ducamp	1	6040 agrafage			1	8600
Ecole PJ Toulet	1	6040			2	8600
Ecole Ile Bleue	1	6030			2	8600
Ecole La Fontaine	1	6040 gestion utilisateur			1	8600
ALDH Maternel			1	4540		
ALSH Primaire	1	6030F			2	
Complexe Sportif					1	
Service Culturel			1			
Ecole Musique					1	
Rest Primaire					1	
Rest La Fontaine					1	
Rest Ile Bleue					1	
Mairie	1	6040F	2	4540FSKM 4540		
Services Tech					2	
Jeunesse Prévention					1	
bibliothèque						
bibliothèque						
TOTAL	6		5		16	

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au marché 2012MAPA17, convention de mise à disposition de matériel multifonction d'impression, est adoptée à l'unanimité.

- **D2012-09-08 MARCHÉ 2012MAPA16 – FOURNITURES DE BUREAU / LOT N°1 : CONSOMMABLES INFORMATIQUES – AVENANT 1**

La société MAKESOFT (33 450 Saint-Loubès) est titulaire du lot 1 du marché public n°2011MAPA16, pour la fourniture des consommables informatiques (encre et toner).

Par cet avenant, il est proposé de lui confier également la fourniture des consommables pour les matériels d'impression multifonction mis gracieusement à disposition de la commune. Ces consommables vont se substituer à ceux actuellement fournis pour les imprimantes "personnelles".

Le prix du marché est basé sur un coût à la page :

- Copies noir et blanc : 0,0075 € TTC
- Copies couleur : 0,065 € TTC

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au marché 2012MAPA16 – fournitures de bureau / lot n°1 :

consommables informatiques – avenant 1, est adoptée à l'unanimité.

- **D2012-09-09 MARCHÉ 2012MAPA15 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT DE FONCTION EN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE / LOT N°5 : ÉLECTRICITÉ / VMC – AVENANT N°1**

Il est nécessaire de passer un avenant en ce qui concerne le marché de travaux de réhabilitation d'un logement de fonction en ALSH Jean de la Fontaine, lot n°5 (Électricité / VMC) :

Le prix de ce lot est modifié pour les motifs suivants :

- Modification de l'installation électrique pour adaptation à la catégorie d'ERP (4e catégorie),
- Installation d'un interphone vidéo couleur à la place d'un interphone sans vidéo.

Ces modifications entraînent une plus-value. Le prix est modifié comme suit :

Prix initial du marché :	21 516, 50 € HT
Plus-value :	1 684, 69 € HT
Nouveau prix du marché :	23 201, 19 € HT

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au marché 2012MAPA16 – fournitures de bureau / lot n°1 : consommables informatiques – avenant 1, est adoptée à l'unanimité.

III - URBANISME

- **D2012-09-10 DÉNOMINATION DE VOIE – LOTISSEMENT LA VIEILLE FERME**

Un nouveau lotissement est en cour de construction sur la commune, Cela concerne 21 lots situés vers l'intersection des chemins des Anglais et de Loustalot. Il convient d'attribuer un nom à la rue desservant ce programme.

Il est proposé :

Rue de la vieille ferme	Rue Jules Ferry
Rue Robespierre	Rue Montesquieu

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la Dénomination de voie – Lotissement la vieille ferme - est adoptée à l'unanimité.

- **D2012-09-11 DÉNOMINATION DE VOIE – LOTISSEMENT CLOS DE GRAFEUIL**

Pour ce lotissement, 2 noms de rues avaient été attribués : Rue Frédéric Mistral et Rue Pierre et Marie Curie.

Pour des questions de facilité, il est proposé nommer ces rues selon une même thématique.

Il est donc proposé de remplacer le nom de la Rue Frédéric Mistral par la Rue Blaise Pascal.

Dans ce lotissement, une placette a également été créée au bout du programme. Afin d'attribuer les adresses aux nouveaux logements et à la demande de Clairsienne, il convient de dénommer cette placette. Il est proposé : Place Ampère.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la Dénomination de voie – Lotissement clos de Grafeuil - est adoptée à l'unanimité.

- **D2012-09-12 RECTIFICATION DU CHEMIN RURAL DE CONGE**

Le 21 décembre 2010, le conseil municipal, suite à l'enquête publique avait émis un avis favorable concernant le déclassement partiel du chemin de Conge et émis un avis défavorable concernant le chemin de Sautereau, suite à l'opposition d'un riverain.

La délibération avait mal été retranscrite et inversait les avis.

Il est demandé au conseil municipal de retirer et remplacer la délibération concernée.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la Rectification du chemin rural de Conge est adoptée à l'unanimité.

- **D2012-09-13 CONVENTION DOCUMENT D'ÉLABORATION D'OBJECTIFS NATURA 2000**

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs NATURA 2000 qui s'étend sur les communes de SAINT-LOUBÈS, IZON, SAINT SULPICE et CAMEYRAC et VAYRES, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour le co-financement de l'action (pièce jointe).

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la Convention Document d'élaboration d'objectifs Natura 2000 est adoptée à l'unanimité.

- **D2012-09-14 PRISE EN CHARGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – HAMEAU DU MOULIN ROUGE**

Les travaux d'alimentation électrique du lotissement le hameau du moulin rouge ont été réalisés par ERDF. Il est proposé au conseil municipal d'accepter la prise en charge de l'éclairage public de ce lotissement.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la prise en charge de l'éclairage public – Hameau du Moulin Rouge est adoptée à l'unanimité.

- **D2012-09-15 CONVENTION DE COMPENSATION ZONE HUMIDE – LE CLOS DE GRAFEUIL**

Un permis d'aménager a été délivré le 2 septembre 2010 à CLAIRSIENNE pour le lotissement Grafeuil.

Dans le cadre du dossier loi sur l'eau, une zone humide a été identifiée dans le périmètre du lotissement pour une superficie de 4 570m².

Une compensation de 150% soit 6855 m² est proposée par la commune dans le cadre de la remise

en état après exploitation de la gravière de Canteloup par les établissements LN MAURICE.

Il est procédé au vote.

La délibération relative à la Convention de compensation zone humide – le clos de Grafeuil est adoptée à l'unanimité.

• **D2012-09-16 CONVENTION DE REJET AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT PUBLIC – AQUITAINE SPÉCIALITÉS**

L'établissement AQUITAINE SPECIALITES dont l'activité est la fabrication de pâtisseries industrielles a aménagé dans la zone industrielle de Couvertaire.

Afin de régulariser le raccordement au réseau d'eaux usées, il est proposé au conseil municipal d'autoriser les déversement des eaux usées de l'établissement dans le réseau public d'assainissement. (copie jointe)

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la Convention de rejet au réseau d'assainissement public – Aquitaine Spécialités est adoptée à l'unanimité.

IV - RESSOURCES HUMAINES

• **D2012-09-17 TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'évolution des effectifs du personnel de la commune de Saint-Loubès entraîne la mise à jour du tableau. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser les modifications suivantes :

Suppression	Création	Date
1 adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet	1 adjoint d'animation de 1ère classe à temps complet	1/10/2012
	1 attaché territorial stagiaire à temps complet	1/11/2012
1 adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet	1 animateur territorial à temps complet	1/11/2012

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au Tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.

• **D2012-09-18 PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS**

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents offre la possibilité pour les employeurs publics de verser une aide à leurs agents, selon deux options :

- soit par le versement d'une subvention de l'employeur à un organisme de protection sociale complémentaire unique venant en déduction des cotisations payées par les agents. Cet organisme auquel la collectivité versera une subvention est choisi après un appel d'offre.
- soit par versement direct aux agents d'une participation financière. Les agents ont alors la

possibilité d'adhérer à un organisme de protection sociale complémentaire de leur choix.

Dans les deux cas, l'organisme devra faire l'objet d'une procédure de labellisation telle qu'elle est prévue dans le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents -

Il est proposé de retenir l'option de versement d'une participation financière directement aux agents.

Le versement de cette participation devra être subordonné à la présentation d'un justificatif permettant de vérifier que le demandeur a souscrit un contrat correspondant aux critères définis dans le décret précité du 8 novembre 2011. Le montant de la participation qui est proposé est de 15€.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la Protection sociale complémentaire des agents est adoptée à l'unanimité.

V - DIVERS

- **D2012-09-19 TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DISSOLUTION DU SIVU DU SECTEUR DE SAINT-LOUBÈS ET DE LA VALLÉE DE LA LAURENCE**

Depuis 1979, le syndicat exerçait plusieurs compétences telles que le « CES », le service d'aides ménagères, l'assainissement collectif, l'hydraulique. Entre 2004 et fin 2006, le SIVOM a demandé le retrait des compétences scolaires, le service d'aides ménagères, et l'hydraulique. Aujourd'hui le SIVOM a été transformé en SIVU puisqu'il n'exerçait plus qu'une seule compétence, celle de l'assainissement collectif.

Monsieur le Président du SIVU nous informe qu'en application de l'article 20 du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale de la Gironde, Monsieur le Préfet l'a informé de son intention de dissoudre le SIVU du Secteur de Saint-Loubès et de la Vallée de la Laurence. Par conséquent, Monsieur le Président a transmis un courrier de réponse à la Préfecture faisant part des difficultés à engager la procédure de dissolution et les motifs. En date du 23 Mai, Monsieur le Préfet a donné un accord de principe pour un transfert de la compétence « assainissement collectif » à la Communauté de Communes au 1er janvier 2014.

Monsieur le Président expose que lors de sa séance du 24 Mai 2012, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès s'est prononcé sur le principe d'extension des compétences de la Communauté de Communes en reprenant la compétence « assainissement collectif » au 1er janvier 2014

Le transfert de compétence entraînera :

- La dissolution du SIVU
- Le transfert de l'actif et du passif
- Le transfert des contrats et du personnel
- Le transfert des ouvrages
- La Communauté de Communes prendra en charge toutes les dépenses relatives à cette

compétence :

- Le remboursement des emprunts réalisés pour l'assainissement,
- Le remboursement des avances agences de l'eau,
- L'entretien des ouvrages, l'extension du réseau

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence « assainissement collectif » à la Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès à compter du 01 janvier 2014 et sur la dissolution du SIVU.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au transfert de la compétence assainissement collectif – dissolution du SIVU du secteur de Saint-Loubès et de la Vallée de la Laurence est adoptée par 22 voix pour et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

- **D2012-09-20 NOMBRE DE TAXIS**

Il appartient au maire de réglementer, en vertu de son pouvoir de police générale, le nombre de taxis autorisés dans sa zone de compétence. De ce fait, il doit fixer ce nombre en tenant compte, sous le contrôle du juge de l'excès de pouvoir, des besoins de la population, des conditions générales de la circulation publique et des équilibres économiques de la profession des exploitants de taxi .

Il est proposé au conseil municipal de créer une place supplémentaire de taxi, et de l'attribuer au premier inscrit dans l'ordre de la liste d'attente.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au Nombre de taxis est adoptée à l'unanimité.

- **D2012-09-21 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le maire doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport remis par le délégataire dont le résumé a été remis en pièce jointe, le rapport intégral étant consultable en mairie.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au Rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable est adoptée par 21 voix pour et 3 abstentions (DURAND Agnès, GIACOMINI Pierre, MAUGET Denis).

- **D2012-09-22 CONVENTION « DES ROUES ET DES AILES »**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'organisation de l'exposition « des roues et des ailes », un organisateur artistique a été retenu.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature par Monsieur le Maire de la convention correspondante.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la convention « des roues et des ailes » est adoptée à l'unanimité.

- **D2012-09-23 BAIL COMMERCIAL SOCIÉTÉ SITA SUEZ**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer un bail commercial avec la société SITA SUEZ.

Ce bail concerne la location de parcelles de terrain d'une surface de 4564 m² décrites dans la convention jointe, pour durée allant du 1^{er} octobre 2012 au 1^{er} octobre 2021. Le montant de la location sera de 4 564 € HT révisable annuellement selon l'indice du coût de la construction publié trimestriellement.

Le terrain est destiné à l'exploitation d'une déchetterie pour les professionnels.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au Bail commercial société SITA SUEZ est adoptée à l'unanimité.

- **D2012-09-24 CONVENTION STOCKAGE DE MATÉRIAUX INERTES**

Monsieur le Maire expose que la Commune de Saint-Loubès est propriétaire de terrains sis sur son territoire, ci-après appelés « le site du Vieux Moulin ». Ces parcelles sont sur le plan figurant en annexe. Ces terrains sont susceptibles d'être réaménagés au moyen d'un centre de stockage de matériaux inertes.

La société SITA est spécialisée dans la gestion des collectivités et des activités économiques. Plus particulièrement pour la gestion des déchets des activités de BTP, SITA SUD OUEST réalise un tri des gravats valorisables et procède à l'utilisation de la partie non réutilisable pour l'aménagement de terrains en centre de stockage pour déchets inertes. Il n'y aura sur le site aucune opération de traitement ou transformation de déchets non inertes en dehors des opérations de tri et de transfert. Il n'y aura pas de concassage de matériaux inertes sur le site objet de la présente.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention correspondante jointe à l'ordre du jour.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la Convention stockage de matériaux inertes est adoptée à l'unanimité.

- **D2012-09-25 ACHAT DE LA PARCELLE DE TERRAIN A2853**

Monsieur le Maire expose que le Conseil municipal avait autorisé l'achat (D2012-06-02) de

parcelles de terrains situées à La Rafette pour une surface de 13 336 m² au prix de 55 000 €.

Monsieur le Notaire nous prie de bien vouloir actualiser la délibération car le retrait d'une partie des parcelles concernées avait été omise dans le document d'arpentage proposé (emprise de la route).

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents concernant l'achat de la parcelle cadastrée A2583 pour une superficie de 11 304 m² au prix de 55 000 €.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à l'Achat de la parcelle de terrain A2853 est adoptée à l'unanimité.

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

- **DEC2012-06-01 Travaux de fourniture et pose de menuiseries dans divers bâtiments communaux**

Lot	Attributaire	Montant (€ TTC)
1 - Mairie	MIROITERIE DU SUD OUEST (33305 LORMONT)	3 033,51 €
2 – Logement de fonction complexe	MIROITERIE DU SUD OUEST (33305 LORMONT)	3 256,64 €
3 – École La Fontaine	FRANCK MAZEAU (33450 SAINT-LOUBÈS)	10 607,06 €
4 – ALSH primaire	LAFONT MENUISERIES SERVICES (33440 ST LOUIS DE MONTFERRAND)	1 729,00 €

- **DEC2012-06-02 Travaux de fourniture et pose de stores dans les écoles élémentaires**

Lot	Attributaire	Montant (€ TTC)
1 – École Ducamp	TELOR NON FEU (85200 FONTENAY LE COMTE)	6 198,63 €
2 – École Toulet	TELOR NON FEU (85200 FONTENAY LE COMTE)	6 807,51 €

- **DEC2012-07-01 Travaux de peinture et de fourniture et pose de sol souple**

Lot	Attributaire	Montant (€ TTC)
1 – Salle de danse	ART' DECO (33320 EYSINES)	4 984,93 €
2 – Salle du Prieuré	ART' DECO (33320 EYSINES)	3 354,78 €
3 – Écoles maternelles + bibliothèque	MARTIN (33450 SAINT-LOUBÈS)	4 271,39 €
4 – Écoles primaires	PARGADE (33015 BORDEAUX)	10 029,42 €
5 – ALSH primaire	ART' DECO (33320 EYSINES)	2 238,91 €

6 - Crèche	PARGADE (33015 BORDEAUX)	3 573,31 €
------------	---------------------------------	------------

- **DEC 2012-07-02 Réalisation d'une plate-forme de stockage**

Lot	Attributaire	Montant (€ TTC)
	AQUITAINE TRAVAUX PUBLICS	13 695, 16 €

- **DEC2012-07-03 Entretien des espaces verts**

Lot	Attributaire	Montant / an (€ TTC)
Unique	TECHNIVERT (33530 CARBON-BLANC)	45 388,00 €

- **DEC2012-07-04 Rénovation du parvis de la coupole**

Lot	Attributaire	Montant / an (€ TTC)
Unique	COGEBAT (33870 VAYRES)	37 018,08 €

- **DEC2012-08-01 Dépose de sol souple et réagréage**

Lot	Attributaire	Montant / an (€ TTC)
1	COGEBAT (33870 VAYRES)	1 899,03 €

- **DEC 2012-08-02 Location de matériel scénique**

Lot	Attributaire	Montant / an (€ TTC)
///	AUDIO PRO (33 700 MÉRIGNAC)	25 869, 48 €

QUESTIONS DIVERSES

Une fois l'ordre du jour épuisé, il est procédé au tour de table.
La séance est levée à 19h29.

TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS	
D2012.09.01	Délibération modificative n°3 - Budget communal
D2012.09.02	Délibération modificative n°1 – Centre culturel
D2012.09.03	Convention Caisse d'Epargne
D2012.09.04	Convention Logevie – résidence Lacerda
D2012.09.05	Conventions billetterie
D2012.09.06	Taxe municipale sur l'électricité
D2012.09.07	Marché 2012MAPA17 – Convention de mise à disposition de matériel multifonction d'impression
D2012.09.08	Marché 2012MAPA16 – Fournitures de bureau / lot n°1 : consommables informatiques – avenant 1
D2012.09.09	Marché 2011MAPA15 – Travaux de réhabilitation d'un logement de fonction en accueil périscolaire / lot n°5 : Électricité / VMC – avenant 1
D2012.09.10	Dénomination de voie – Lotissement la Vieille Ferme
D2012.09.11	Dénomination de voie -Lotissement clos de Grafeuil
D2012.09.12	Rectification chemin rural de Conge
D2012.09.13	Convention Document d'élaboration d'objectifs Natura 2000
D2012.09.14	Prise en charge de l'éclairage public – Hameau du Moulin Rouge
D2012.09.15	Convention de compensation zone humide – le clos de Grafeuil
D2012.09.16	Convention de rejet au réseau d'assainissement public – Aquitaine Spécialités
D2012.09.17	Tableau des effectifs
D2012.09.18	Protection sociale complémentaire des agents
D2012.09.19	D2012-09-19 Transfert de la compétence assainissement collectif – dissolution du SIVU du secteur de SAINT-LOUBES et de la vallée de la Laurence
D2012.09.20	Nombre de taxis
D2012.09.21	Rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable
D2012.09.22	Convention « Des Roues et des Ailes »
D2012.09.23	Bail commercial société SITA SUEZ
D2012.09.24	Convention de stockage de matériaux inertes
D2012.09.25	Achat parcelle de terrain A2583

TABLEAU DES DÉCISIONS DU MAIRE	
DEC2012.06.01	2012MAPA08 – Travaux de fourniture et pose de menuiseries dans divers bâtiments communaux
DEC2012.06.02	2012MAPA10 – Travaux de fourniture et pose de stores dans les écoles élémentaires
DED2012.07.01	2012MAPA09 – Travaux de peinture et de fourniture et pose de sol souple
DEC2012.07.02	2012MAPA02 – Lots 1 et 13 : Réalisation d'une plate-forme de stockage
DEC2012.07.03	2012MAPA06 – Entretien des espaces verts
DEC2012.07.04	2012MAPA13 – Rénovation du parvis de la coupole
DEC2012.08.01	2012MAPA15 – Lot 1 : Dépose de sol souple et réagréage
DEC2012.08.02	2012MAPA12 – Location de matériel scénique

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TABLEAU DES PARAPHES			
<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>
DURAND Pierre		BARIANT Pierre	
BAUDET Jean-Michel.		BELMONTE Brigitte	
BERGAMO Florence		BERTHELIER Jean-Michel	
BONNAMY Monique		BONNEAU-CASTET Jean-François	
BOVA Marie		DURAND Agnès	
DUVERNE Bernard		GIACOMINI Pierre	
GONZALEZ José		GOULLAUD Françoise	
HAUTEFAYE Colette		KNIBBS Paula	
LAMBERT Sylvie		LIGNAC Bernadette	
MASSONNEAU Bernard		MAUGET Denis	
OLIVER Joëlle		QUILICO Chantal	
REY Gérard		RODRIGUEZ André	
ROUX Serge		RUBIO Marie-Christine	
RUNDSTADLER Marianna		STURNY Lilian	
SEVERIN Marie-France			